



ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

Conseil interaméricain pour le développement intégré
(CIDI)



**DEUXIÈME RÉUNION DE LA
COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LA CULTURE**
25-26 août 2005
Washington, D.C.

OEA/Ser.W/XIII.5.2
CIDI/CIC/doc.7/05
6 septembre 2005
Original: espagnol

DÉCISIONS

DEUXIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LA CULTURE

DÉCISIONS

La Deuxième Réunion de la Commission interaméricaine de la culture, tenue à Washington, D.C. les 25 et 26 août 2005, a permis de s'entendre sur les points suivants:

1. Charger les membres du bureau de la CIC qui ont été élus aujourd'hui d'établir un nouveau plan de travail et un budget pour l'utilisation des ressources à l'appui de ce plan, en plus de solliciter une offre d'accueil pour la III^e Réunion des ministres de la culture.
2. Demander que le paragraphe rédigé à cette réunion soit remis au GRIC aux fins de son éventuelle inclusion dans la Déclaration de Mar del Plata.
3. Poursuivre les activités prévues dans les plans d'action de Cartagena et de Mexico.
4. Continuer à constituer et à diffuser le Portefeuille de programmes consolidés dans le domaine de la culture, ainsi qu'à échanger des données d'expériences entre les pays.
5. Continuer à renforcer la coopération interinstitutionnelle dans le domaine de la culture.
6. Intégrer et renforcer le thème de la préservation du patrimoine culturel tangible et intangible.
7. Approuver la création d'un Réseau d'observatoires culturels avec la participation des Observatoires existants dans la région; et prendre note des décisions du Réseau présentées à la présente réunion de la CIC. (Annexe 1)
8. Remercier la délégation d'Argentine pour son invitation à participer au forum sur la formation à la citoyenneté qui doit avoir lieu à Buenos Aires.
9. Remercier le Brésil, qui a offert d'organiser un séminaire sur la diversité culturelle et d'inviter la CIC à participer au Forum culturel mondial en tant que Deuxième Atelier de consultation de la société civile.
10. Accueillir avec satisfaction l'offre de l'Accord Andrés Bello pour le transfert de la méthodologie applicable à la création des comptes satellites de la culture.
11. Rendre hommage et apporter son appui à la proposition de la Fédération internationale des conseils des arts et agences culturelles (FICAAC) et de l'OEA visant à constituer un chapitre interaméricain au sein de la Fédération qui aura pour objectif de mettre en commun des méthodologies d'information et de recherche comparées.

DÉCISIONS DE LA PREMIÈRE RÉUNION
DU RÉSEAU D'OBSERVATOIRES CULTURELS DES AMÉRIQUES

(Washington, D.C., le 24 août 2005)

Participants

- Système d'information culturelle du Mexique (Mexique)
- Observatoire culturel canadien (Canada)
- Observatoire des industries culturelles de la ville de Buenos Aires (Argentine)
- Observatoire culturel de l'Université de Buenos Aires (Argentine)
- Observatoire de la Caraïbe colombienne (Colombie)
- Observatoire de culture urbaine de Bogotá (Colombie)
- Initiative latino-américaine (Uruguay)
- Centre pour les arts et la culture (Arlington, Virginie)

Représentants d'États membres (Nœuds sous-régionaux de l'Observatoire interaméricain de politiques culturelles (OIPC) et du bureau de la CIC)

- Ministère de la culture de la Colombie
- Ministère du patrimoine du Canada
- Institut nicaraguayen de la culture
- Mission du Brésil près l'OEA
- CONACULTA, Mexique

Observateurs

- Université George Washington
- Accord Andrés Bello (Convenio Andres Bello–CAB)
- Fédération internationale des conseils des arts et agences culturelles –FICAAC–

Secrétariat technique

- Bureau de l'éducation, de la science et de la technologie (OECT) de l'OEA

ACCORDS:

1. Favoriser la création d'un réseau informel d'une association libre d'observatoires et d'entités connexes appelé **Réseau interaméricain d'observatoires des politiques culturelles**, suivant les grandes lignes suivantes:

Finalité

- Situer la culture dans un premier plan du développement

Objectifs

- Faciliter l'échange d'informations sur les politiques culturelles
- Compiler et diffuser des renseignements spécialisés sur le secteur de la culture
- Favoriser la recherche en matière de politiques culturelles
- Échanger des données d'expériences en vue d'établir des indicateurs de l'impact économique et social de la culture
 - Identifier les mesures qui contribueront à la préservation et à la promotion de la diversité culturelle
 - Encourager la coopération technique permettant de créer des observatoires ou des entités similaires dans les pays, régions ou villes qui en font la demande

Lien avec la Commission interaméricaine de la culture

- Apporter une assistance technique au processus des ministres de la culture
2. Constituer un Comité de gestion composé des observatoires présents pour discuter, pendant les six prochains mois, de la structure définitive du Réseau.
 3. Demander à l'OEA de faire office de secrétariat technique du Réseau jusqu'à ce que la structure de celui-ci soit établie.
 4. Activités initiales prévues:
 - Réaliser une enquête "en ligne" auprès des observatoires existants sur leur nature, leurs priorités, leurs projets en cours et les moyens possibles de participation au réseau
 - Encourager la coopération avec d'autres organisations internationales
 - Renouveler l'offre des institutions internationales relativement à l'établissement du réseau (plans d'action de Cartagena et de Mexico)
 - Établir une alliance entre la FICAAC et l'OEA pour constituer un chapitre interaméricain au sein de la fédération dans le but de partager des méthodologies d'information et de recherche comparées.
 5. Demander l'appui de la CIC pour constituer le Réseau en tant qu'organisme autonome ou selon le modèle le plus approprié à ses besoins, suggérant à cette fin d'étudier la façon dont le Réseau social de l'Amérique latine et des Caraïbes est constitué.